

1. Au moment où je vous présente ce protocole, je dois vous dire que personnellement je suis meurtri, horrifié – il n’y a pas de mot assez fort pour le dire
 - a) Horrifié – par les immenses souffrances, les blessures profondes infligées par des prêtres à des victimes mineures innocentes dont la vie est brisée.
 - b) Horrifié par la façon dont des responsables de l’Eglise ont caché, couvert un abus et permis, par le fait même qu’ils continuent. C’est comme si parmi ceux qui s’étaient engagés à être de Bon Berger, certains sont venus des loups ravageurs.
 - c) Triste devant la perte de confiance envers les prêtres et les responsables d’Eglise que tout cela a entraîné.

2. Les immenses souffrances causées aux victimes et l’épreuve que constitue pour l’Eglise la reconnaissance de son péché nous pousse à nous remettre en question et à prendre certaines mesures :
 - a) D’abord libérer la parole, reconnaître que ça existe, que ce n’est plus un sujet tabou. En clair, développer une attitude d’accueil, d’écoute et de compréhension qui permette aux victimes de s’exprimer.
 - b) Lutter fermement contre le cléricisme, ce cancer interne qui a fait beaucoup de mal à l’Eglise. Concrètement
 - 1) Avoir comme premier souci la protection et le soin des victimes et non pas la protection des clercs abuseurs
 - 2) Prévoir des sanctions pour tous ceux reconnus coupables dans l’Eglise, des sanctions de la part de l’Eglise et des sanctions de la loi civile. Pour cela respecter et collaborer avec les autorités civiles et judiciaires.
 - c) Travailler sur ces questions non pas seulement entre prêtres mais avec des laïcs, des professionnels psychologues, avec des parents, des enseignants, des animateurs.
 - d) Avoir des procédures claires qui permettent
 1. Cet accueil et cette écoute des victimes
 2. Cette protection des mineurs
 3. Cette possibilité de sanctionner

Ces protocoles sont en fait des moyens pour promouvoir l’écoute et l’accueil, la prévention, les sanctions appropriées

3. Je voudrais aujourd’hui vous présenter

1. Le Comité Diocésain que j'ai mis sur pied depuis 2012, sous la responsabilité du Père Jean-Maurice Labour, pour travailler cette question des abus – non seulement pour indiquer les procédures à suivre quand ils sont allégués, mais aussi pour la sensibilisation nécessaire à faire pour les prévenir.
2. Le Protocole que nous vous présentons aujourd'hui est le fruit du travail de ce comité. Il est le deuxième d'une série de trois protocoles à publier
 - a) Le premier concernant les abus sexuels sur mineurs par des clercs (1^e édition en 2013, 2^e édition en 2018)
 - b) Le deuxième – celui que nous vous présentons aujourd'hui – concerne les procédures à suivre en cas d'allégation d'abus sexuel sur mineurs par des personnes en responsabilité pastorale auprès des mineurs dans des organisations d'Eglise.
 - c) Le troisième qui est en préparation concerne les procédures à suivre en cas d'abus sexuel sur mineurs qui pourraient arriver dans le cadre scolaire.